

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Tarifs de la
restauration et du
transport scolaire
2018/2019 –
Approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme GRANJEON à Mme LOUKOMBO SENG
Mme MILLORIT à M. NAFFRICHOUX
M. BAGILET à M. GALAN
Mme C. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la restauration scolaire sont calculés sur la base d'un quotient familial qui permet de déterminer une tranche tarifaire pour chaque famille.

Les quotients utilisés pour le calcul sont ceux établis par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Pour les familles non allocataires, le quotient est établi selon le mode de calcul utilisé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Les tarifs du transport scolaire correspondent à un forfait payé mensuellement par les familles.

Le coût des repas facturés par le SIREC à la Ville s'élève pour l'année 2017 à **788 652,35€**.
 Le montant des repas facturés aux familles s'élève à **506 058,96€** sur la même période.

Les tarifs proposés ont été élaborés afin de correspondre aux tranches utilisées par la Caisse d'Allocation Familiale de la Gironde.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire proposée ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
 Vu la base de calcul des quotients réalisés par la Caisse d'Allocation Familiale ;
 Vu la proposition de grille tarifaire 2017-2018 annexée à la présente ;
 Vu l'avis de la commission Education réunie en date du 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessous :

RESTAURATION SCOLAIRE	
Tarifs au quotient applicables aux enfants habitant Floirac ou dont un des parents travaille sur la commune, aux enfants scolarisés en classe d'adaptation (ULIS, classes allophones ...)	Tarifs journaliers du 01/09/2018 au 31/08/2019
QUOTIENT FAMILIAL	
de 0 € à 100.00 €	0,35 €
de 100.01 € à 200.00 €	0,50 €
de 200.01 € à 300.00 €	0,90 €
de 300.01 € à 400.00 €	1,20 €
de 400.01 € à 500.00 €	1,65 €
de 500.01 € à 600.00 €	2,10 €
de 600.01 € à 700.00 €	2,47 €
de 700.01 € à 800.00 €	2,90 €
de 800.01 € à 900.00 €	3,10 €
de 900.01 € à 1000.00 €	3,20 €
de 1000.01 € à 1100.00 €	3,29 €
de 1100.01 € à 1200.00 €	3,35 €
de 1200.01 € à 1300.00 €	3,45 €
de 1300.01 € à 1400.00 €	3,60 €

*Tarifs	de 1400.01 € à 1500.00 €	3,80 €
	de 1500.01 € à 1750.00 €	3,92 €
	de 1750.01 € à 2000.00 €	4,10 €
	Plus de 2000,01 €	4,20 €
	Tarifs forfaitaires	
	Enfants extérieurs à la commune	5.10 €
	Enfants placés en famille d'accueil	1.20 €
	Personnel Municipal CUI d'une durée supérieure à 20H hebdomadaires Emploi de Vie Scolaire Stagiaires Mairie intervenants dans les écoles	2.82 €
	Stagiaires intervenants en Mairie de Floirac Stagiaires de l'Education Nationale Enseignants	3.33 €
	CUI d'une durée inférieure ou égale à 20H hebdomadaires Enseignants surveillants 12h/14h Apprentis Adultes intervenant dans les écoles dans le cadre du service civique	Gratuit
Adultes extérieurs	5.10 €	

TRANSPORT SCOLAIRE	
Forfait mensuel	7,00 €

applicables à compter du 1^{er}

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 AVRIL 2018
Le Maire,*

